

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 776

23 mars 2012

SOMMAIRE

A Bottega Intellectual Capital S.A.	37209	Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.	37220
Alpcot Active	37205	SARL Etoile	37233
Ameo Investment Funds S.à.r.l.	37210	Scand Doctor S.à r.l.	37221
Angerbach S.à r.l.	37248	S.D.B. Luxembourg S.à r.l.	37219
Apal First S.A.	37218	SICAV II (Lux)	37219
Arcapita Industrial Management S.à r.l.	37205	Simon S.A.	37248
Avis Location de Voitures S.à r.l.	37210	Siria S.A.	37232
Becook S.A.	37234	Siria S.A.	37233
Climate Finance S.A.	37222	Siria S.A.	37231
Fidexpertise S.A., succursale de Luxembourg	37231	Smogon S.A.	37221
GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l. ...	37202	SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV-SIF	37232
Hosingen Property S.A.	37241	Société Civile Immobilière Anse - Investissements	37234
Leonard Patrimoine S.A.	37202	Société de Participations et de Financements	37234
Maklada Europe	37232	Société de Participations et de Financements	37245
OnLive EMEA S.à r.l.	37203	Société de Participations FILUNOR	37217
Powercom Yuraku S.A.	37206	Société de Participations FILUNOR	37221
QM Properties 1 S.à r.l.	37202	Sqope S.A.	37232
QM Properties 2 S.à r.l.	37203	Steinfort Capital Growth SICAV-SIF	37233
QM Properties 3 S.à r.l.	37206	Taranis Securities S.A.	37245
QM Properties 4 S.à r.l.	37217	Transports Faber S.à r.l.	37206
RBS (Luxembourg) S.A.	37241	Traun S.A.	37245
Richcourt Group S.A.	37210	Tweedy, Browne Value Funds	37233
Rigatte SA, SPF	37218	U.S. TV United Store-TV S.à r.l.	37247
RiskMatrix Resultants S.A.	37209	U.S. TV United Store-TV S.à r.l.	37248
RMB Holdings S.A.	37218	U.S. TV United Store-TV S.à r.l.	37248
Road Estate Sàrl	37218	Vending Holdings S.à r.l.	37244
Road Estate Sàrl	37219	Voltera S.A., SPF	37220
Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S.	37219		
Rosscarbey S.à r.l.	37217		
Saltgate S.A.	37220		
Sapned S.A.	37248		

Leonard Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.370.

—
Extrait des résolutions prises lors de rassemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 janvier 2012:

1) L'Assemblée décide d'accepter la révocation, avec effet immédiat, de l'administrateur suivant:

- Community Link S.A., société anonyme ayant son siège social au 59, boulevard Grand-Duchesse, L-1331 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, la société PREMIER TAX S.A., société anonyme ayant son siège social au 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015;

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEONARD PATRIMOINE S.A.

Référence de publication: 2012023486/24.

(120030082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 140.618.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021942/10.

(120027857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

QM Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.849.

—
Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 20 janvier 2012:

1. Démission de Madame Amy Maria Kelly de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 20 janvier 2012.

2. Election de Monsieur Jonathan Lees, né le 15 juillet 1982 à Uxbridge, Royaume-Uni, demeurant professionnellement 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Properties 1 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2012022136/18.

(120028051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

QM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.845.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 20 janvier 2012:

1. Démission de Madame Amy Maria Kelly de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 20 janvier 2012.

2. Election de Monsieur Jonathan Lees, né le 15 juillet 1982 à Uxbridge, Royaume-Uni, demeurant professionnellement 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Properties 2 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2012022137/18.

(120028050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

OnLive EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 4, rue Graham Bell.
R.C.S. Luxembourg B 159.818.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OnLive Inc., a company organized and existing under the provisions of the General Corporation Law of the State of Delaware, United States of America, with registration number #4262958 and whose headquarters are at 181 Lytton Avenue, Palo Alto, CA 94301, United States of America,

duly represented by Mr Rodolphe Mouton, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Palo Alto, California, United States of America on 25 January 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of OnLive EMEA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), having its registered office at 4 rue Graham Bell, L-3225 Bettembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159 818 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 23rd March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 602 of 31 March 2011. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 12.** The Company may be managed by a sole manager (“Sole Manager”) or by a board of managers (“Board of Managers”), who need not be Shareholders. In case of several managers, the managers shall be of category A or of category B albeit that in such case at least one (1) manager shall be of category A and at least one (1) manager shall be of category B.

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company’s purpose. The managers are appointed by the general meeting of Shareholders, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by a vote of the Shareholders conducted in a general meeting.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Sole Manager or as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay interim dividends.

The Board of Managers may appoint any person, manager or not, as person in charge of the daily management of the Company. The signature power of the person in charge of the daily management shall be decided by the Board of Managers.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the Sole Manager and in case of plurality of managers by the joint signature of any manager of category A together with a manager of category B.

The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any manager(s) or person(s) to whom special signatory powers have been delegated."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

OnLive Inc., une société organisée et constituée selon les dispositions de la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro #4262958 et avec siège social au 181 Lytton Avenue, Palo Alto, CA 94301, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Rodolphe Mouton, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Palo Alto, Californie, Etats-Unis d'Amérique le 25 janvier 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de OnLive EMEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), ayant son siège social au 4 rue Graham Bell, L-3225 Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.818 (la «Société»), constituée suivant un acte notarié en date du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 31 mars 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné, daté du 16 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un gérant unique («Gérant Unique») ou le cas échéant, par un conseil de gérants («Conseil de Gérance»), qui n'ont pas besoin d'être Associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, les gérants seront de catégorie A ou de catégorie B. Dans ce cas, au moins un (1) gérant sera de catégorie A et au moins un (1) gérant sera de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des Associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des dividendes intérimaires.

Le Conseil de Gérance peut nommer toute personne, gérant ou non, comme personne en charge de la gestion journalière de la Société. Le pouvoir de signature de la personne en charge de la gestion journalière sera décidé par le Conseil de Gérance.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature unique du Gérant Unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature collective d'un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de tout(s) gérant(s) ou toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1421. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012022091/101.

(120027663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Alpcot Active, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 156.302.

—
EXTRAIT

Madame Ann-Charlotte Lawyer a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 janvier 2012. Il a été décidé de coopter Monsieur Anders Malcolm comme nouvel administrateur et président en remplacement avec effet au 1^{er} février 2012. Le mandat de Anders Malcolm prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

La nomination de Monsieur Anders Malcolm comme nouvel administrateur sera soumise à la ratification lors de la prochaine assemblée générale.

De ce fait le conseil d'administration de la Société se compose comme suit à partir du 1^{er} février 2012:

- M. Anders Malcolm avec adresse professionnelle à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg;
- M. Jacques Elvinger, avec adresse professionnelle à 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg;
- M. Oscar Berglund avec adresse professionnelle à 3, Vsevoloshki Pereulok, RUS-119034 Moscou;
- M. Olivier Scholtes, avec adresse professionnelle à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022341/20.

(120028542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 26 janvier 2012, que les personnes suivantes sont nommées, avec effet au 1^{er} janvier 2012, pour une durée indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

- * M. Herman Schommarz, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- *Gérants de catégorie B*

- * M. Lee Hausman, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- * Mme Cherine Aboulzelof, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 février 2012.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012022353/20.

(120028879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

QM Properties 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.846.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 20 janvier 2012:

1. Démission de Madame Amy Maria Kelly de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 20 janvier 2012.

2. Election de Monsieur Jonathan Lees, né le 15 juillet 1982 à Uxbridge, Royaume-Uni, demeurant professionnellement 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Properties 3 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2012022138/18.

(120028049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Transports Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 206, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 21.069.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022213/9.

(120027635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.628.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of January.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

POWERCOM YURAKU PTE. LTD. (Company Registration Number: 200909218G), a company registered in Singapore and having its address at 11 Collyer Quay #10-04 The Arcade, Singapore 049317

here represented by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of POWERCOM YURAKU S.A., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.628 (the "Company")

incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, prenamed, dated 8 July 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1724 dated 7 September 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of Maître Francis KESSELER, prenamed, dated 31 December 2009 published in the Mémorial C number 474 dated 4 March 2010.

The appearing party represents the whole share capital of the Company.

The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred and forty thousand Euro (EUR 540,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to five hundred and seventy one thousand Euro (EUR 571,000) by the issuance of five hundred and forty thousand (540,000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and having the same rights as the already existing shares.

2. Subscription for the newly issued shares and payment in full of such new shares by contributions in cash as follows:

(i) Subscription by YURAKU PTE LTD to three hundred thousand (300,000) new shares of the Company and full payment at the price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000).

(ii) Subscription by SUNPOWER SEMICONDUCTOR LIMITED to two hundred and forty thousand (240,000) new shares of the Company and full payment at the price of two hundred and forty thousand Euro (EUR 240,000).

Acknowledgment of the renunciation by POWERCOM YURAKU PTE. LTD. to subscribe to the share capital increase.

Allocation of the total contribution amount to the Company's share capital.

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under item 2. above

4. Miscellaneous.

After due deliberation, it is resolved to take the following resolutions:

First resolution

It is decided to increase the Company's share capital by an amount of five hundred and forty thousand Euro (EUR 540,000) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) up to five hundred and seventy-one thousand Euro (EUR 571,000), by the issue of five hundred and forty thousand (540,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of association as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

The New Shares are subscribed as follows:

- 300,000 New Shares are subscribed by YURAKU PTE LTD (Company Registration Number: 200504111Z), a company registered in Singapore and having its address at 11 Collyer Quay 10-04, The Arcade, Singapore 049317 against a contribution in cash of three hundred thousand Euro (EUR 300,000), here represented by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2011, annexed to the present deed; and

- 240,000 New Shares are subscribed by SUNPOWER SEMICONDUCTOR LIMITED (Company Registration Number: 28805680), a company registered in Taiwan, R.O.C. with its address at 1st FL, No. 16, Lane 56, Li Ming Road, Hsin Tien City, 231 Taipei Hsien, Taiwan R.O.C. against a contribution in cash of two hundred and forty thousand Euro (EUR 240,000), here represented by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2011, annexed to the present deed.

The meeting acknowledged that POWERCOM YURAKU PTE. LTD. has expressly renounced to subscribe to the share capital increase of the Company.

The total contribution amount of five hundred and forty thousand Euro (EUR 540,000) is fully allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

It is decided to amend accordingly article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association which shall be read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at five hundred and seventy-one thousand Euro (EUR 571,000) represented by five hundred and seventy-one thousand (571,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR1) each.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

POWERCOM YURAKU PTE. LTD. (Numéro de registre: 200909218G), une société enregistrée à Singapour et ayant son adresse au 11 Collyer Quay #10-04 The Arcade, Singapour 049317

ici représentée par Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, en date du 23 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de POWERCOM YURAKU S.A., une société constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.628 (la «Société»),

constituée selon un acte de Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 8 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1724 en date du 7 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 474 du 4 mars 2010.

Laquelle partie comparante représente l'intégralité du capital social de la Société.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille actions (31.000) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cinq cent soixante et onze mille euros (EUR 571.000) par l'émission de cinq cent quarante mille (540.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits que les actions déjà existantes.

2. Souscription des nouvelles actions émises et paiement en totalité de ces nouvelles actions par apport en espèces comme suit:

(i) Souscription par YURAKU PTE LTD de trois cent mille (300.000) nouvelles actions de la Société et paiement en totalité du prix de trois cent mille euros (EUR 300.000).

(ii) Souscription par SUNPOWER SEMICONDUCTOR LIMITED de deux cent quarante mille (240.000) nouvelles actions de la Société et paiement en totalité du prix de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000).

Prise d'acte de la renonciation par POWERCOM YURAKU PTE. LTD. de souscrire à l'augmentation de capital.

Allocation du montant total de l'apport au capital social de la Société.

3. Amendement subséquent de l'article 5 des statuts de la Société pour y refléter l'augmentation de capital adoptée sous le point 2 ci-avant.

4. Divers.

Après délibération, il été décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000), de façon à l'accroître de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cinq cent soixante et onze mille euros (EUR 571.000), par l'émission de cinq cent quarante mille (540.000) nouvelles actions (collectivement désignées comme les « Nouvelles Actions»), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR1) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en espèces.

L'ensemble des Nouvelles Actions est entièrement souscrit comme suit:

- 300.000 Nouvelles Actions sont souscrites par YURAKU PTE LTD (Numéro de registre: 200504111Z), une société enregistrée à Singapour et ayant son adresse au 11 Collyer Quay 10-04, The Arcade, Singapore 049317, contre un apport en espèces de trois cent mille euros (EUR 300.000), représentée par Me Valérie Kopéra, résidant à Luxembourg, par procuration, donnée le 23 décembre 2011, annexée au présent acte, et

- 240.000 Nouvelles Actions sont souscrites par SUNPOWER SEMICONDUCTOR LIMITED (Numéro de registre: 28805680), une société enregistrée à Taiwan, R.O.C. ayant son adresse au 1st FL, No. 16, Lane 56, Li Ming Road, Hsin Tien City, 231 Taipei Hsien, Taiwan R.O.C, contre un apport en espèce de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000), représentée par Me Valérie Kopéra, résidant à Luxembourg, par procuration, donnée le 23 décembre 2011, annexée au présent acte.

L'assemblée a pris acte que POWERCOM YURAKU PTE. LTD. a expressément renoncé à souscrire à l'augmentation de capital de la Société.

Le montant total de l'apport de cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000) est en totalité affecté au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« 5. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent soixante et onze mille euros (571.000 EUR), représenté par cinq cent soixante et onze mille (571.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Kopéra, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2012. Relation: EAC/2012/610. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012021548/158.

(120027479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

RiskMatrix Resultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022140/10.

(120028170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

A Bottega Intellectual Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 107.796.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 2 février 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- A BOTTEGA INTELLECTUAL CAPITAL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.796, et dont le siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, a été dénoncé en date du 18 février 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2012022263/19.

(120028292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Avis Location de Voitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Findel.

R.C.S. Luxembourg B 7.549.

—
EXTRAIT

Par résolutions de l'associé unique de la Société prise en date du 18 novembre 2011, il a été décidé:

- d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 18 novembre 2011; et

- de nommer Deloitte Audit, anciennement Deloitte S.A., ayant son siège social sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 18 novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012022275/19.

(120028029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Richcourt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.339.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur de la société Richcourt Group S.A., avec effet immédiat.

Le 16 Février 2012.

Yves Bloch.

Référence de publication: 2012022143/10.

(120028430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Ameo Investment Funds S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 166.813.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of January,
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- Mr Mark Somerville Frank HATHERLY, director, born in Auckland (New Zealand), on 13 November 1965, residing professionally at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

- Mr Emmanuel Paolo DOS SANTOS, director, born in Gaia (Portugal), on 28 January 1967, residing professionally at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

Both represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg by virtue of two proxies given in Luxemburg on January 9th, 2012.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

The aforesaid appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name "Ameo Investment Funds S.à.r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object. The Company's objects are:

3.1. To acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administer, develop and manage such investments, holdings, and interests.

3.2. To invest in tangible and intangible property and assets including but not limited to real estate, either directly or indirectly, in Luxembourg or abroad, and to administer, develop and manage such investments, holdings, and interests.

3.3. In addition to the foregoing, to perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, any and all transactions necessary or useful to fulfil the Company's objects as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of the corporate object in all areas described above, without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies

3.4. Under no circumstances will the Company enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II. - Capital, Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred and one (EUR 12,501) shares of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III. - Management - Representation**Art. 8. Management.**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in case of a plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using such technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV. - General meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V. - Business year**Art. 14. Financial year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers may propose that cash available for remittance be distributed to the Shareholders.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may, to the extent permitted by Luxembourg law, decide to distribute interim dividends.

VI. - Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2012.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, the above named parties have subscribed the shares as follows:

- Mr Mark Somerville Frank HATHERLY, prequalified	6.251
- Mr Emmanuel Paolo DOS SANTOS, prequalified	6.250
Total:	12.501

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and one euro (12,501.-EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 950.-EUR.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, represented as stated above, have passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as Manager for an undetermined period:
 - Mr Mark Somerville Frank HATHERLY, as identified here above;
 - Mr Emmanuel Paolo DOS SANTOS, as identified here above.
- 2) The Company shall have its registered office at 6, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy-holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept janvier

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Mark Somerville Frank HATHERLY, administrateur, né à Auckland (Nouvelle Zélande), le 13 novembre 1965, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,
- Monsieur Emmanuel Paolo DOS SANTOS, administrateur, né à Gaia (Portugal), le 28 janvier 1967, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

Tous deux ici représentés par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations faites et données à Luxembourg le 9 janvier 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ameo Investment Funds S.à.r.l.», qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est:

3.1. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer de tels investissements, participations et les intérêts.

3.2. d'investir dans les biens corporels et incorporels et des actifs, y compris mais non limité à l'immobilier, soit directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, et à administrer, développer et gérer de tels investissements, participations et les intérêts.

3.3. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

3.4 en aucun cas la Société conclure toute transaction qui l'amènerait à être engagé dans aucune activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents et un euros (12.501 EUR) représenté par douze mille cinq cents et un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et Représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V. Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de Distribution des Parts.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI. Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été établis, les comparantes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- Monsieur Mark Somerville Frank HATHERLY, prénommé	6.251
- Monsieur Emmanuel Paolo DOS SANTOS, prénommé	6.250
Total: douze mille cinq cent une	12.501

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro et un centime (12.501,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, comme il a été certifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 950,-EUR.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Mark Hatherly, administrateur, né à Auckland (Nouvelle Zélande), le 13 novembre 1965, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- M. Emmanuel Dos Santos, administrateur, né à Gaia (Portugal), le 28 janvier 1967, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: PIERRU, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2752. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021348/342.

(120027267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

QM Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 20 janvier 2012:

1. Démission de Madame Amy Maria Kelly de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 20 janvier 2012.

2. Election de Monsieur Jonathan Lees, né le 15 juillet 1982 à Uxbridge, Royaume-Uni, demeurant professionnellement 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Properties 4 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2012022139/18.

(120028048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Société de Participations FILUNOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.739.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 décembre 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer, en remplacement de Monsieur Michel MULLIEZ, Monsieur Jérôme MULLIEZ, administrateur de sociétés, né le 06/06/1966 à Roubaix (France), demeurant Hatherley Horsell Park GU 214 LY - Woking Surrey (Grande-Bretagne), en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Monsieur Michel MULLIEZ reste administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR

Société Anonyme

Référence de publication: 2012022159/18.

(120027622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Rosscarbey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.406.

Par résolutions prises en date du 27 janvier 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante, avec effet au 23 janvier 2012.

2. Nomination de Tom Schiltz, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 23 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

3. Nomination de Sanjeev Jewootah, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 23 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012022141/17.

(120028435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Rigatte SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.851.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIGATTE SA, SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012022145/11.

(120027802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Apal First S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 101.689.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires Adoptées le 26 janvier 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, conformément à l'Article 10 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte également dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 8 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 26 janvier 2012.

Pour APAL FIRST S.A.

Référence de publication: 2012022377/20.

(120029002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022148/10.

(120027684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Road Estate Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.482.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012022149/10.

(120028135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Road Estate Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.482.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012022150/10.

(120028136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

SICAV II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.426.

L'assemblée générale ordinaire du 14 février 2012 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter, Fernand Schaus et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de SICAV II (Lux).

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012023603/24.

(120030040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 376.001,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.055.

Le siège social de Société de gestion Financière (SGF) S.à r.l., associé, a été transféré et se trouve dorénavant au Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012022152/12.

(120028434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

S.D.B. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 141.018.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012022153/10.

(120027781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.029.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012022156/10.

(120027603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Voltera S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.189.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mars 2011

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOLTERA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012022233/22.

(120027867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.811.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 10. Februar 2012

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Volker Sachs als Verwaltungsratsmitglied der Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A. zum 10. Februar 2012 zur Kenntnis und beschließt, Herrn Dr. Dieter Steberl, beruflich ansässig 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, als neues Verwaltungsratsmitglied, mit Wirkung zum 10. Februar 2012 zu kooptieren und die Ernennung von Herrn Dr. Steberl bei der nächsten Generalversammlung der Aktieninhaber vorzuschlagen.

Für Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012022157/17.

(120028281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Scand Doctor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 100.234.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 10 février 2012

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 10 février 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société avec effet au 10 février 2012 pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Scand Doctor S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2012022158/17.

(120027898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Société de Participations FILUNOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.739.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2011**Quatrième résolution:*

L'assemblée rectifie l'adresse professionnelle de Monsieur Claude SCHMITZ, soit: 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDTEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR

Société Anonyme

Référence de publication: 2012022160/16.

(120028002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Smogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 janvier 2012

La démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil est acceptée.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et Président du Conseil. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La démission de Monsieur POLO Eugenio de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

SMOGON S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012022180/18.

(120027681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Climate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.720.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirteenth day of January.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wise Management S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.528,

here represented by Natalia Hernandez, attorney, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 10 January 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name Climate Finance S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8. Shareholders' meetings.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

11. Board meetings.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

12. Minutes of the board meetings.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

13. Decisions of the sole director. The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing.

14. Powers of the sole director or of the board of directors. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15.1 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any managing director of the Company.

17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on the thirty-first of December, 2012.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) Wise Management S.à r.l., prenamed and represented as mentioned here above	31,000 shares
Total:	31,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred twenty-five Euro (EUR 925,-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at one;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

Wise Management S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.528;

- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

Wise Services S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.823;

- (v) that the address of the registered office of the Company is at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Wise Management S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numero B 137.528,

ici représentée par Natalia Hernandez, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 Janvier 2012.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Climate Finance S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

16. Représentation.

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas où la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration.

L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente-un de décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) Wise Management S.à r.l. sus-mentionné:	31.000 actions
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cent vingt-cinq euros (EUR 925,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à un;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) est nommée administrateur pour une période de six ans:

Wise Management S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numero B 137.528; qui désigne comme représentant au conseil d'administration Me Vivian Walry, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Wise Services S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numero B 137. 823;

- (v) le siège social de la société est fixé à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HERNANDEZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012019341/528.

(120023998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Siria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.008.

Nous soussignés, BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.R.L., «BKM» sommes au regret de vous informer de notre démission de notre fonction de Commissaire de votre société SIRIA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80008, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.R.L.

Référence de publication: 2012022176/12.

(120028062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Fidexpertise S.A., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 145.860.

Il résulte des délibérations du conseil d'administration de Société Fiduciaire Nationale d'Expertise Comptable, une société anonyme de droit français, au capital de quatre millions d'euro (EUR 4.000.000,-), ayant son siège social au 41, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal

de commerce de Nanterre sous le numéro 552 108 722 RCS NANTERRE, en date du 13 février 2012, que la Succursale a été transféré à l'adresse suivante: 1-7 rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg, avec effet au 13 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012022162/17.

(120028237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Maklada Europe, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.613.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2012

Il en résulte d'une assemblée générale extraordinaire de transférer le siège de la succursale à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022163/11.

(120027868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.036.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration avec effet au 31 janvier 2012

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Philippe DEPOORTER en tant qu'administrateur de la Sicav avec effet au 31 janvier 2012.

Le Conseil d'Administration décide de coopter M. Cornelius PIETZNER, résidant professionnellement au 67, Dornackstrasse, CH-4143 DORNACH, en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022164/16.

(120027825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Siria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.008.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société SIRIA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80008, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Frédéric NOEL.

Référence de publication: 2012022177/10.

(120028062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Sqope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 13, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.664.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.12.2011.

Référence de publication: 2012022165/11.

(120028314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Steinfort Capital Growth SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 133.174.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 16 Février 2012.

Pour le compte de Steinfort Capital Growth SICAV-SIF
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Signature

Référence de publication: 2012022167/14.

(120028415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

SARL Etoile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 133.958.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 15 septembre 2011.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de toute ma considération.
Luxembourg, le 15 septembre 2011.

M. BARANBO Mohamad.

Référence de publication: 2012022173/11.

(120028257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Tweedy, Browne Value Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.751.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 Février 2012, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

William H. Browne

Kurt Gubler

Nicolaus Bocklandt

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Ernst & Young S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Février 2012.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2012022201/18.

(120027629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Siria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.008.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de votre société SIRIA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80008, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Giovanni VITTORE.

Référence de publication: 2012022178/11.

(120028062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Société Civile Immobilière Anse - Investissements, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 905.

La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIER ANSE - INVESTISSEMENT, ayant son siège social à L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer, R.C.S. Luxembourg E 905.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022181/10.

(120028106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Société de Participations et de Financements, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 27.396.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012022184/11.

(120027785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Becook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.824.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ODD Financial Services S.A., une Société Anonyme, établie et ayant son siège social 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014,

2) Facts Services, une Société Anonyme, établie et ayant son siège social 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790,

toutes deux ici représentées par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 23 janvier 2012, lesquelles resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Becook S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente, l'usage et la concession de l'usage de tous brevets, marques de commerce, marques de fabrique, logiciels et de tous droits d'exploitation industriels ou commerciaux;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra employer ses fonds, sans que cette énumération ne soit limitative, à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra également émettre des obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par SIX CENTS (600) actions de catégorie A et QUATRE CENTS (400) actions de catégorie B, toutes d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EURO (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute cession d'action de la société, sous quelque forme que ce soit, dont notamment la vente, l'apport, le transfert par voie de fusion, scission ou absorption, l'exécution forcée, la saisie ou toute autre circonstance ayant pour effet de diminuer les droits du cédant, est soumise au respect de la présente disposition.

Les droits afférents aux actions qui seraient cédées en violation de la présente disposition seront suspendus aussi longtemps que la cession incriminée n'aura pas été résolue. Toute action valablement cédée par un actionnaire de catégorie A à un actionnaire de catégorie B sera requalifiée en action de catégorie B. Toute action valablement cédée par un actionnaire de catégorie B à un actionnaire de catégorie A sera requalifiée en action de catégorie A.

1. CESSIONS AUTORISÉES

(a) Les actions de la société peuvent être cédées à tout moment sans que le droit de préemption ni le droit de suite visés au présent article ne trouvent à s'appliquer:

(i) aux actionnaires détenant des actions de la même catégorie que le cédant;

(ii) à toute société dont l'actionnaire cédant détient la majorité des droits de vote, ci-après dénommée une «Société Liée».

De telles cessions sont toutefois interdites si la Société Liée exerce une activité concurrente ou similaire à celle de la société ou à celles des sociétés associées ou liées à la société.

(b) Toute société qui deviendrait actionnaire à la suite d'une cession autorisée en vertu du point 1.a) (ii) du présent article (le «Cessionnaire Autorisé») s'engage à rétrocéder au cédant (le «Cédant Originaire»), qui s'engage à les acquérir, la totalité des actions qu'il détient dans la société (en ce compris toute action qu'il aurait acquise postérieurement à la Cession Autorisée, notamment à l'occasion d'une augmentation de capital) au cas où le Cessionnaire Autorisé ne serait plus une société Liée au Cédant Originaire. Dans ce cas, le Cédant Originaire informera le conseil d'administration du fait que le Cessionnaire Autorisé n'est plus une de ses Sociétés Liées et qu'il a acquis la totalité des actions détenues par le Cessionnaire Autorisé et ce, préalablement à ce changement de contrôle (la «Notification de Changement de Contrôle»).

A défaut pour le Cessionnaire Autorisé de respecter son engagement visé au paragraphe précédent au plus tard à la date à laquelle il cesse d'être une Société Liée au Cédant Originaire, le Cessionnaire Autorisé consent aux autres actionnaires de la société (autres que le Cédant Originaire) une promesse de vente (option d'achat) en vertu de laquelle ceux-ci auront le droit d'acquérir la totalité des actions détenues par le Cessionnaire Autorisé à un prix correspondant au plus petit des deux montants suivants: (a) 75% de leur valeur nette comptable (telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire de la société) ou (b) le prix payé par le Cessionnaire Autorisé au Cédant Originaire à l'occasion de la Cession Autorisée.

Cette option d'achat pourra être exercée par les actionnaires de la société au prorata de leur participation respective dans le capital de la société (compte non tenu des actions détenues par le Cessionnaire Autorisé et par le Cédant Originaire) ou selon toute autre proportion convenue entre les bénéficiaires de l'option et ce, dans un délai de trois mois à compter de la date de la Notification du Changement de Contrôle. L'option d'achat pourra être exercée sur tout ou partie des actions détenues par le Cessionnaire Autorisé.

2. DROIT DE PRÉEMPTION

A l'exception de ce qui est prévu au point 1 du présent article (cessions autorisées), toute cession d'action envisagée par un actionnaire fera l'objet d'un droit de préemption en faveur des autres actionnaires (ci-après dans leur ensemble les Autres Actionnaires et individuellement l'Autre Actionnaire), comme suit:

(a) L'actionnaire désireux de céder tout ou partie de ses actions (l'Actionnaire Cédant) à un candidat cessionnaire doit préalablement en aviser le Conseil d'administration (l'Avis de Cession) et indiquera dans l'Avis de Cession (i) le nombre d'actions qu'il envisage de céder (les Actions Offertes), (ii) une description précise des conditions et modalités (et notamment le prix offert et les modalités de paiement) de la cession envisagée (les Conditions et Modalités) et (iii) l'identité complète du candidat cessionnaire (le Candidat Cessionnaire). L'offre du Candidat Cessionnaire doit être ferme, irrévocable et de bonne foi. L'Actionnaire Cédant joindra à l'Avis de Cession l'engagement écrit du Candidat Cessionnaire d'adhérer sans réserve à la convention d'actionnaires conclue entre tous les actionnaires de la société. Le Conseil d'administration transmettra immédiatement une copie de cet avis aux autres actionnaires.

(b) Au cas où la contrepartie de la cession envisagée ne consiste pas exclusivement en un prix en numéraire (notamment en cas de cession par voie d'apport, de fusion ou d'opération analogue), la valorisation des Actions Offertes dans le cadre de cette opération doit être communiquée au Conseil d'administration en même temps que l'Avis de Cession avec tous les éléments utiles et le montant valorisé par Titre Offert sera converti en un prix en espèces, les modalités précises de ce calcul étant annexées à l'Avis de Cession.

(c) Les Autres Actionnaires de la même catégorie que l'Actionnaire Cédant ont chacun le droit, pendant une période de trente jours suivant la réception par eux de l'Avis de Cession (le Délai Initial de Préemption), de décider d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes aux Conditions et Modalités décrites dans l'Avis de Cession. Si ces Autres Actionnaires décident d'acquérir les Actions Offertes, ils en avisent le Conseil d'administration dans le Délai Initial de Préemption. Le nombre minimum d'Actions Offertes pour lesquelles chacun des Autres Actionnaires pourra préempter s'il entend exercer ce droit sera fixé en fonction de la proportion de sa participation dans la société, déduction faite des Actions Offertes, des actions éventuellement conservées par l'Actionnaire Cédant et des actions détenues par les actionnaires de l'autre Catégorie (le Nombre Minimum d'Actions Offertes). Les Autres Actionnaires qui n'auront pas envoyé leur avis au Conseil d'Administration dans ce délai seront considérés comme ayant renoncé à exercer leur droit de préemption. Promptement après la fin du Délai Initial de Préemption, le Conseil d'administration communiquera aux Autres Actionnaires de la même catégorie le nombre d'Actions Offertes pour lesquelles le droit de préemption a été exercé pendant le Délai Initial de Préemption (l'Avis Initial).

(d) Si, à l'expiration du Délai Initial de Préemption, les avis des Autres Actionnaires de la même catégorie que l'Actionnaire Cédant, reçus par le Conseil d'administration, mentionnent leur choix d'acquérir, au total, une partie seulement du nombre total d'Actions Offertes, les Autres Actionnaires de la même catégorie que l'Actionnaire Cédant qui ont exercé leur droit de préemption au cours du Délai Initial de Préemption ont chacun le droit, pendant une nouvelle période de 30 jours suivant la réception par eux de l'Avis Initial du Conseil d'administration, (le Second Délai de Préemption) de décider d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes qui, à l'expiration du Délai Initial de Préemption, n'ont pas été acquises par les actionnaires de la même catégorie que l'Actionnaire Cédant (les Actions de Second Délai) et ce, aux Conditions et Modalités spécifiées dans l'Avis de Cession. Si ces actionnaires choisissent d'acquérir les Actions de Second Délai, ils doivent en informer le Conseil d'administration au cours du Second Délai de Préemption. Les actionnaires qui n'auront pas envoyé leur avis au Conseil d'Administration au cours du Second Délai de Préemption seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préemption sur les actions non préemptées dans le Délai Initial de Préemption. Promptement après la fin du Second Délai de Préemption, le Conseil d'administration communiquera aux Autres Actionnaires de la même catégorie le nombre d'Actions Offertes pour lesquelles le droit de préemption a été exercé au cours du Second Délai de Préemption (le Second Avis).

(e) Si (i) à la fin du Délai Initial de Préemption, le Conseil d'administration a reçu des avis de la part de tous les Autres Actionnaires de la même catégorie que l'Actionnaire Cédant indiquant leur intention de n'acquérir aucune des Actions Offertes, (ii) à l'expiration du Second Délai de Préemption, les avis reçus par le Conseil d'administration des Autres Actionnaires de la même catégorie que l'Actionnaire Cédant indiquent leur choix d'acquérir une partie seulement des Actions Offertes ou (iii) à la fin ou avant la fin du Délai Initial ou du Second Délai de Préemption, tous ces Autres Actionnaires de la même catégorie consentent par écrit à la cession des Actions Offertes au Candidat Cessionnaire, les actionnaires de l'autre Catégorie auront chacun le droit, pendant une période de trente jours suivant l'expiration du Délai Initial de Préemption ou du Second Délai de Préemption, selon le cas (le Délai Final de Préemption), de décider d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes n'ayant pas été acquises par les actionnaires appartenant à la même catégorie que l'Actionnaire Cédant (les Actions Restantes) aux Conditions et Modalités décrites dans l'Avis de Cession.

(f) Le Conseil d'administration enverra aux actionnaires de l'autre Catégorie un avis indiquant (i) le nombre d'Actions Offertes acquises par chaque Autre Actionnaire de la même catégorie et (ii) le nombre d'Actions Restantes. Si ces

actionnaires décident d'acquérir les Actions Restantes, ils en avisent le Conseil d'administration dans le Délai Final de Prémption. Le nombre minimum d'Actions Restantes pour lesquelles chacun des actionnaires de l'autre catégorie pourra préempter s'il entend exercer ce droit sera fixé en fonction de la proportion de sa participation dans la société, déduction faite des Actions Offertes, des actions conservées par l'Actionnaire Cédant et des actions détenues par les actionnaires de la même catégorie que l'Actionnaire cédant (le Nombre Minimum d'Actions Restantes). Les actionnaires qui n'auront pas envoyé leur avis au Conseil d'Administration dans le Délai Final de Prémption seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de prémption.

(g) Promptement après la fin du Délai Final de Prémption, le Conseil d'administration avisera les Autres Actionnaires du résultat de la procédure de prémption et le cas échéant, de l'identification des actionnaires ayant valablement exercé leur droit de prémption et du nombre d'actions préemptées par chacun de ceux-ci.

(h) Si au terme de la procédure de prémption, que ce soit au terme du Délai Initial de Prémption, ou du Second Délai de Prémption, toutes les Actions Offertes ont été préemptées, les Actions Offertes seront réparties comme suit:

- soit le nombre total d'actions pour lesquelles les Autres Actionnaires de la même Catégorie ont exercé leur droit de prémption est égal au nombre d'Actions Offertes, auquel cas chaque actionnaire ayant exercé son droit de prémption recevra les actions qu'il a souhaité préempter;

- soit le nombre total d'actions pour lesquelles les autres actionnaires de la même Catégorie ont exercé leur droit de prémption est supérieur au nombre d'Actions Offertes, auquel cas les Actions Offertes seront réparties entre ces actionnaires de la manière suivante:

- dans un premier temps, le Conseil d'administration attribuera à chacun des Autres actionnaires de la même Catégorie ayant exercé son droit de prémption le Nombre Minimum d'Actions Offertes pour lequel il pouvait exercer ce droit;

- dans un second temps, le Conseil d'administration répartira le solde des Actions Offertes entre ceux qui ont fait une offre d'acquisition supérieure au minimum leur revenant. Cette répartition se réalisera suivant la moyenne des deux proportions suivantes: la première sera égale au nombre d'actions supplémentaires qu'ils se sont engagés à acheter par rapport au nombre d'actions supplémentaires que tous les Autres Actionnaires de la même Catégorie se sont engagés à acheter, la seconde sera égale au nombre d'actions qu'ils possèdent par rapport au nombre d'actions appartenant à tous les Autres Actionnaires de la même Catégorie qui ont fait une offre d'acquisition supérieure au minimum leur revenant.

(i) Si ce n'est qu'au terme Délai Final de Prémption que toutes les Actions Offertes ont été préemptées, les Actions Offertes seront réparties comme suit:

- soit le nombre total d'actions pour lesquels les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de prémption est égal au nombre d'Actions Offertes, auquel cas chaque actionnaire ayant exercé son droit de prémption recevra les actions qu'il a souhaité préempter;

- soit le nombre total d'actions pour lesquels les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de prémption est supérieur au nombre d'Actions Restantes, auquel cas les Actions Offertes seront réparties entre les actionnaires de la manière suivante:

- dans un premier temps, le Conseil d'administration attribuera à chacun des Autres Actionnaires de la même Catégorie que l'Actionnaire Cédant ayant exercé son droit de prémption le nombre exact d'actions que ceux-ci ont souhaité préempter.

- dans un second temps, le Conseil d'administration répartira le solde éventuel des Actions Offertes entre les Autres Actionnaires de l'autre Catégorie que l'Actionnaire Cédant ayant exercé leur droit de prémption comme suit:

- dans un premier temps le Conseil d'administration attribuera à chacun de ces Autres actionnaires ayant exercé son droit de prémption le Nombre Minimum d'Actions Restantes pour lesquelles il pouvait exercer son droit de prémption;

- dans un second temps, le Conseil d'administration répartira le solde éventuel des Actions Restantes entre les Autres Actionnaires de l'autre Catégorie qui ont fait une offre d'acquisition supérieure au minimum leur revenant. Cette répartition se réalisera suivant la moyenne des deux proportions suivantes: la première sera égale au nombre d'actions supplémentaires qu'ils se sont engagés à acheter par rapport au nombre d'actions supplémentaires que tous les actionnaires de leur catégorie se sont engagés à acheter, la seconde sera égale au nombre d'actions qu'ils possèdent par rapport au nombre d'actions appartenant à tous les actionnaires de leur catégorie qui ont fait une offre d'acquisition supérieure au minimum leur revenant.

(j) Les droits de prémption n'auront d'effet que pour autant qu'ils portent sur toutes les Actions Offertes et qu'ils constituent des offres irrévocables d'achat. Si le nombre total d'actions pour lesquelles les Autres Actionnaires ont décidé d'exercer leur droit de prémption est inférieur au nombre d'Actions Offertes, les Autres Actionnaires seront considérés comme n'ayant pas valablement exercé leur droit de prémption; en ce cas, le Conseil d'administration notifiera à l'Actionnaire Cédant qu'il est en droit de céder au Candidat Cessionnaire l'ensemble des Actions Offertes mentionnées dans l'Avis de Cession et ce, conformément aux Conditions et Modalités mais pour autant qu'une telle cession soit réalisée dans un délai de nonante jours suivant le premier des événements suivants: (i) l'expiration du Délai Final de Prémption ou (ii) la réception par l'Actionnaire Cédant de l'accord de tous les Autres Actionnaires sur cette cession.

(k) Toute cession d'actions en vertu du présent article sera considérée comme réalisée à la fin d'un délai de trente jours suivant le Délai initial de Prémption, le Second Délai de Prémption ou le Délai Final de Prémption selon le délai au terme duquel tous les Actions Offertes auront été préemptées. Les Autres Actionnaires ayant exercé leur droit de

préemption paieront le prix d'acquisition des Actions Offertes à l'Actionnaire Cédant conformément aux Conditions et Modalités.

(l) Les mêmes dispositions s'appliquent mutatis mutandis en cas de transmission pour cause de décès, à moins que la transmission n'ait lieu au profit d'un ou plusieurs actionnaires de la même catégorie que l'actionnaire décédé conformément au point 1 ci-dessus (cessions autorisées).

Le Conseil d'administration, agissant d'office, désignera un expert choisi parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, afin de procéder à une évaluation des actions en vue de l'application de la présente disposition.

L'expert désigné disposera, en vue de l'évaluation des actions, des pouvoirs d'investigations reconnus aux Réviseurs d'entreprises.

L'expert se basera sur les usages en matière de critères d'évaluation, notamment quant à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement des titres.

Le rapport motivé sera remis au Conseil d'administration. L'évaluation ainsi faite liera définitivement les actionnaires pour l'application de la présente disposition dans le cadre de la transmission pour cause de décès concernée.

Les frais de cette expertise seront pris en charge par la société.

Dans les 12 jours francs de la réception de ce rapport, le Conseil d'administration transmettra par lettre recommandée aux autres actionnaires:

- le nombre et le numéro des actions dont la transmission est envisagée;
- l'identification exacte (nom, prénom, profession, domicile) du ou des héritiers ou légataires des actions transmises pour cause de décès ainsi que le nombre d'actions dévolu à chacun;
- le prix des actions, tel qu'il résulte du rapport précité. Chaque actionnaire pourra prendre connaissance dudit rapport au siège de la société.

Les droits de préemption des actionnaires s'exerceront conformément aux dispositions ci-dessus. Si l'ensemble des droits de préemption exercés ne porte pas sur toutes les actions transmises pour cause de décès, les héritiers et/ou les légataires deviendront actionnaires conformément à la dévolution successorale de l'actionnaire prédécédé. Dans ce cas, le Conseil d'Administration en fera la notification aux Autres Actionnaires dans le même délai que celui mentionné au point (h) ci-dessus.

(m) En aucun cas, les actions ne seront fractionnées. Si le nombre d'actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lequel s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du Conseil d'administration.

(n) Tous les avis et notifications aux actionnaires requis en vertu du présent article se feront par courrier recommandé envoyé à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires ou à toute autre adresse notifiée à la société.

3. DROIT DE SUITE

Si, à l'issue de la procédure de préemption prévue par le présent article, un Actionnaire Cédant est autorisé à céder les Actions Offertes au Candidat Cessionnaire, les autres Actionnaires de la société disposeront d'un droit de suite en vertu duquel ils pourront céder au Candidat Cessionnaire la totalité de leurs actions de la société aux mêmes Conditions et Modalités.

A défaut pour le Candidat Cessionnaire d'acquiescer toutes les actions des actionnaires ayant manifesté leur intention de bénéficier du droit de suite, l'Actionnaire Cédant s'engage à acquiescer lui-même ces actions selon les Conditions et Modalités.

Les Autres Actionnaires devront notifier à l'Actionnaire Cédant leur intention d'exercer leur droit de suite dans les 15 jours de la réception par eux de l'avis du Conseil d'administration communiqué en application du point 2 g) ci-dessus.

A défaut, ils seront supposés y avoir renoncé.

Titre III. Administration

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les MILLE (1.000) actions et les libérer en espèces comme suit:

- ODD Financial Services S.A., précitée: SIX CENTS (600) actions de catégorie A et les libérer chacune par apport en espèces à concurrence de 50%, à savoir à concurrence de NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (9.300,- EUR);

- Facts Services, précitée: QUATRE CENTS (400) actions de catégorie B et les libérer chacune par apport en espèces à concurrence de 50%, à savoir à concurrence de SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (6.200,- EUR),

de sorte que la somme de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née à Saint-Mard (Belgique) le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée (B), demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg.

- Monsieur Alberto MORANDINI, administrateur de sociétés, né à Pétange le 9 février 1968, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à 41, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5019. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021376/391.

(120027493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 janvier 2012, a décidé de nommer Monsieur Revel Justin Wood demeurant au 54 rue de Rodenbourg, Olingen, L-6950, Grand-Duché du Luxembourg en qualité de membre du Conseil d'Administration à partir du 23 janvier 2012 pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) S.A.

Lorna Cassidy / Antonio Thomas

Référence de publication: 2012022320/14.

(120028324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Hosingen Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 166.843.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ROLLINVEST S.A., ayant son siège à L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés, inscrite au RCSL sous le numéro B 152.514,

Ici valablement représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Dany ROLLINGER, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg,

2.- La société anonyme TRAPA S.A., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au RCSL sous le numéro B 146.431,

Ici représentée par son administrateur unique, la société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST S. à r.l., ayant son siège à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au RCSL sous le numéro B 112.769,

Ici valablement représentée par son représentant permanent, Monsieur Mike Jimmy TONG SAM, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HOSINGEN PROPERTY S.A.». La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. 2012 22 00893

Cette société aura son siège social à Steinsel.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

Art. 2. La société a pour objet pour son propre compte d'acquérir, aliéner, échanger, détenir, gérer, mettre en valeur et grever d'hypothèques des immeubles sis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Dans les limites fixées par la loi, la société pourra accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE (33.000.-) EUROS, représenté par TROIS MILLE TROIS CENTS (3.300) actions, d'une valeur nominale de DIX (10.-) EUROS chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les associés ont déclaré souscrire la totalité des TROIS MILLE TROIS CENTS (3.300) actions comme suit:

1.- La société anonyme ROLLINVEST S.A., Mille six cent cinquante actions	1.650
2.- La société anonyme TRAPA S.A., Mille six cent cinquante actions	1.650
TOTAL: TROIS MILLE TROIS CENTS ACTIONS	3.300.

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-TROIS MILLE (33.000.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de MILLE CINQ CENTS (1.500.-) EUROS.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4), savoir:

* en catégorie A:

- Monsieur Marc, dit Marco ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg,

- Monsieur Dany ROLLINGER, préqualifié,

* en catégorie B:

- Monsieur Devaragen, dit David, DE MARCO, consultant, demeurant à L-9186 Stegen, 12, Medernacherstrooss,

- Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE, dit Maurice LAM, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2567 Luxembourg, 1, rue Léopold Sedar Senghor.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire: La société anonyme BELAIR BUSINESS OFFICES S.A., ayant son siège à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au RCSL sous le numéro B 149.137.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rollinger, Tong Sam, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 26 janvier 2012. Relation: MER/2012/195. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021974/158.

(120027703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Vending Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.183.

Rectificatif concernant le dépôt n°L120026786 du 14/02/2012

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 26 janvier 2012 que:

- Simon Fiduciaria S.p.a, ayant pour adresse, 10, Via del Carmine, 10122 Torino, Italie, a transféré 141,682 parts sociales privilégiées de classe J et non 141,681 parts sociales privilégiées de classe J (comme était indiqué sur la mention précédente) à la société N&W Holdings (Gibraltar) Limited, ayant pour adresse, Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012022229/16.

(120027667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Société de Participations et de Financements, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 27.396.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2012022185/11.

(120027786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.146.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2012, il est décidé d'accepter la démission de Monsieur Louis MACALLI de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat et de nommer en son remplacement Monsieur Ralph DISEVISCOURT, né le 3 juillet 1976 à Wiltz, deurant à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15 février 2012.
Pour: TARANIS SECURITIES S.A.

Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012022195/17.

(120027909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Traun S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.600.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 156.707.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of December.
Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Me Simone RETTER, attorney-at-law, having her professional address in 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Such appearing party is the sole shareholder of TRAUN S.A., a société anonyme, with registered office in L-2550 Luxembourg, 14 avenue du X Septembre and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 156 707 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on 11 November 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2793 of 20 December 2010.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

Agenda

That the Agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount five hundred thousand Euros (EURO 500,000.-) to bring it from its present amount of one million one hundred thousand Euros (EURO 1,100,000.-) represented by one thousand one hundred (1,100) ordinary shares, each having a nominal value of one thousand Euros (EURO 1.000) to the amount of one million six hundred thousand Euros (EURO 1,600,000.-) by the creation and the issuance of five hundred (500) new shares having a nominal value of one thousand Euros (EURO 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing shares.
2. Subscription by the sole shareholder Mrs Simone Retter for five hundred (500) new shares and payment by a contribution in cash for an amount of five hundred thousand Euros (EURO 500,000.-).

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such capital increase. Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase of the subscribed share capital of the Company by an amount five hundred thousand Euros (EURO 500,000.-) to bring it from its present amount of one million one hundred thousand Euros (EURO 1,100,000.-) represented by one thousand one hundred (1,100) ordinary shares, each having a nominal value of one thousand Euro (EURO 1.000.-) to the amount of one million six hundred thousand Euros (EURO 1,600,000.-) by the creation and the issuance of five hundred (500) new shares having a nominal value of one thousand Euros (EURO 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, Mrs Simone Retter, prenamed, declares to subscribe to five hundred (500) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash for an amount of five hundred thousand euros (EURO 500,000.-).

These shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of five hundred thousand euros (EURO 500,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of Euro one million six hundred Euros (EURO 1,600,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) ordinary shares, each having a nominal value of one thousand Euros (EURO 1,000.-).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euros (EUR 2,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person who is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Me Simone RETTER, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 14 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

La comparante est l'actionnaire unique de TRAUN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 156 707 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2793 du 20 décembre 2010.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Ordre du jour

Que la présente assemblée a pour Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de cinq cent mille Euros (EURO 500,000.-) pour le porter de son montant actuel de un million cent mille Euros (EURO 1,100,000.-) à montant de un million six cent mille Euros (EURO 1,600,000.-) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EURO 1,000.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes;

2. Souscription par l'actionnaire unique, Madame Simone Retter de cinq cents (500) nouvelles actions et libération de ces parts par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille Euros (EURO 500,000.-);

3. Subséquente modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée. Par la suite, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent mille Euros (EURO 500,000.-) pour le porter de son montant actuel de un million cent mille Euros (EURO 1,100,000.-) à un montant de million six cent mille Euros (EURO 1,600,000.-) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EURO 1,000.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire unique, Madame Simone Retter, précitée, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille Euros (EURO 1,000.-) chacune. Ces actions ont été entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant cinq cent mille Euros (EURO 500,000.-) est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million et six cent mille Euros (EURO 1.600.000.-) représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EURO 1.000.-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.».

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à DEUX MILLE EUROS (EUR 2,000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. RETTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/461. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012022199/117.

(120027670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

U.S. TV United Store-TV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.419.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022219/10.

(120028231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Angerbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.282.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.531.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro L110136976.04 en date du 23 août 2011 sont remplacés par les comptes ci-joint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012022349/14.

(120029287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

U.S. TV United Store-TV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.419.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022220/10.

(120028232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

U.S. TV United Store-TV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.419.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022221/10.

(120028233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Sapned S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012025092/10.

(120032619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Simon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 49.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025101/9.

(120032061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.
